

UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL



JO 14.03.74 / N° W712000291
Agrément Jeunesse et Sports : 71S9.02
Siren/Siret N°495 062 374 000 14
Crédit Mutuel Montchanin : 00020041701
Unaf.sr05@voila.fr

ASSEMBLEE GENERALE du Samedi 4 juillet 2015 à MONTCHANIN

PV N°6-2014/2015

❖ Les Membres présents

MME Pascale SALMON, Membre de l'UNAF Bourgogne,
M. Laurent BOLLET, Président de l'UNAF Bourgogne,
M. Stéphane BONARDOT, Président Délégué de l'UNAF Bourgogne,
M. Benoît MORELIERE, Chargé de mission, et Délégué Juridique de l'UNAF Bourgogne,
M. Gérard GEORGES, Secrétaire Général de l'UNAF Bourgogne,
M. Sébastien NICOLET, Secrétaire adjoint de l'UNAF Bourgogne,
M. Alain SCARAMAZZA, Trésorier de l'UNAF Bourgogne,
M. Thierry THIOURT, Président de l'UNAF 21,
M. Guillaume COULON, Membre de l'UNAF Bourgogne,
M. Emmanuel DURAND, Membre de l'UNAF Bourgogne, Président de l'UNAF 71 Pays Saônois,
M. Thierry GRODET, Membre de l'UNAF Bourgogne, Président de l'UNAF 89.

❖ Les Membres excusés

MME Charline MEUNIER, Représentante des Arbitres Féminins,
M. Régis CHAMPET, 1^{er} Vice-président de l'UNAF Bourgogne, Président de l'UNAF 71 Pays Minier,
M. Olivier MICHON, 2^{ème} Vice-président de l'UNAF Bourgogne,
M. Gilles DUTHU, Membre de l'UNAF Bourgogne,
M. Gaëtan DOUAY, Président de l'UNAF 58,
M. Jean-François THEVENIN, Trésorier adjoint de l'UNAF Bourgogne,
M. Pierre NUNES, Membre de l'UNAF Bourgogne,
M. Aurélien CHATON, Représentant des Jeunes Arbitres.

❖ Les Invités

M. Thierry WANIART, Vice Président Délégué de la LBF, représentant Daniel FONTENIAUD,
M. Bernard CARRE, Secrétaire Général de la LBF,
M. Laurent KLIMCZAK, Président de la CRA,
M. Bernard BRAY, Président de l'Amicale des Educateurs du Pays Minier, représentant Christian COUROUX.

❖ Assistent

MMES Pascale MEUNIER, Monique CRETAT, MM. Gwenaël MARTIN, Denis LAMBOEUF, Jean-François GONDELLIER, Frédéric RAPINEAU, Roger PERRAULT, Jérémy LEBLANC, Christian MEUNIER, Jean-Paul CRETAT, Georges ZENUCH, Mickaël BRAY, Yann LAROCLETTE, Alban DERVAUX, Gaëtan MORDIER, Simon BOUTIN, Camille CHEVALIER, Thierry CHEVANNE, Jean-Michel BEZIN.

❖ Les Invités excusés

M. Jean-Jacques BOSCH, Procureur Général près la Cour d'Appel de DIJON,
M. Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de la DRJSCS,
M. Daniel FONTENIAUD, Président de la LBF,
M. Christian COUROUX, Président de l'Amicale Régionale des Educateurs,
M. Philippe BRACON, Président de l'Amicale des Educateurs de Côte d'Or,
M. Josip ZATELLA, Président de l'Amicale des Educateurs de la Nièvre,
M. Jacques BAROCHI, Président d'honneur de l'UNAF Bourgogne,
M. Clément TURPIN, CTRA de la LBF.

❖ Les excusés

MME Amandine MENIGOZ, MM. Joël ROCHERIEUX, Gaëtan CALZADA, Claude BERNARD, Jacques BADET, Christophe SIMON.

❖ **Carnet**

Le comité directeur de la section régionale, et l'ensemble des présents :

- Adressent leurs sincères condoléances à Paul SIMONEL et à sa famille suite au décès de sa maman,
- Adressent toutes leurs félicitations aux candidats arbitres fédéraux admis aux examens théoriques ou pratiques (JAF, F4, AAF3),
- Adressent leurs encouragements aux candidats fédéraux non admis aux examens théoriques ou pratiques (Futsal et JAF).
- Adressent toutes leurs félicitations aux accédants dans les différentes catégories Ligue et District, et encouragent tous ceux qui connaissent les affres de la relégation en catégorie inférieure.

Le comité directeur de la section régionale remercie Clément TURPIN qui, depuis la République tchèque et l'euro des moins de 21 ans, a adressé une carte postale par laquelle il adresse ses amitiés à l'ensemble des unafistes bourguignons.

❖ **Approbation des PV N°5 2013/2014, AG du 11 avril 2014 et PV N°2 2014/2015 du 17 octobre 2014.**

Le PV n°5-2013/2014 relatif à l'assemblée générale du 11 avril 2014 est proposé à l'adoption de l'assemblée générale de ce jour. Ce procès verbal ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le PV n°2-2014/2015, relatif à l'assemblée générale d'hiver du 17 avril 2014 est proposé à l'adoption de l'assemblée générale de ce jour. Ce procès verbal ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

❖ **Rapport moral du Président Laurent BOLLET**

« C'est avec plaisir que la section régionale a organisé cette assemblée générale en son siège, la ligue de Bourgogne de football. Je tiens à remercier les élus de la ligue et leur président pour cette mise à disposition.

Merci aux participants de ce congrès régional qui devait après nos travaux de ce matin et l'intervention attendue de Jean-Pierre Bénat sur « les enjeux du jeu » être suivi par un tournoi amical. La canicule a eu raison des volontaires et nous avons donc sagement décidé d'annuler le rendez-vous au soleil.

Avant de débiter un tour d'horizon de l'actualité UNAF de cette saison, je souhaite avoir, avec vous, une pensée pour celles et ceux qui, ces derniers mois, nous ont quittés ; je pense notamment à notre ami Marcel PERREAU. En mémoire de ces disparus, je souhaite que nous partagions un moment de recueillement.

J'en viens maintenant à ce qui nous concerne, la vie de l'association UNAF, ses missions et ses objectifs.

Je dois ainsi remonter le temps et revenir sur une saison 2013/2014 catastrophique tant elle a été marquée par la violence, une violence envers les arbitres de notre territoire.

Dois-je rappeler que ce sont 19 voies de fait, agressions et menaces de mort que nous avons déplorées au cours de cette année sportive. Très vite, vu le début de saison, nous avons alerté les instances. Il a fallu que nous mettions en œuvre notre droit de retrait, que nous sollicitions une audience à Jeunesse et Sports pour que la machine se mette en route. Nous ne pouvions nous, à l'UNAF, poursuivre cette série de coups portés au corps arbitral : au sens propre comme au sens figuré. Car au-delà des blessures physiques et morales, c'est toute la corporation de l'arbitrage qui se sentait menacée avec les conséquences que l'on sait sur le recrutement !

Je dois ici rendre à nouveau hommage à Mme Brigitte DEMPT, directrice régionale de la Cohésion sociale, de la Jeunesse et des Sports, dont l'écoute n'a eu d'égale que l'efficacité des actions menées.

Puis avec la Ligue de Bourgogne, nous avons mené la bataille de la dissuasion avec l'appui de quelques membres du comité directeur pour obtenir une aggravation des sanctions. Cela n'a pas été le doublement, mais presque, et je crois qu'aujourd'hui, nous pouvons estimer que la force de la dissuasion recherchée est réelle puisque nous n'avons eu à déplorer que très peu de faits en 2014-2015. Un soulagement après l'horreur.

Merci à tous les acteurs qui ont apporté leur pierre à cet édifice, notamment ceux qui l'ont fait de manière sincère et volontariste. Merci particulièrement au bureau de la section régionale Bourgogne pour son implication à mes côtés.

Voilà qui a été un combat vertueux et pour lequel la suite logique a été réalisée. En effet le mercredi 24 juin, nous avons obtenu la signature de la convention UNAF avec M. Jean-Jacques BOSCH, Procureur général près la Cour d'appel de Dijon afin que les violences sur arbitre fassent l'objet, conformément à la loi Lamour de 2006, d'un traitement rapide et ferme. C'est aussi cela la dissuasion.

Il nous reste à œuvrer pour les départements de l'Yonne (Cour d'appel de Paris) et pour la Nièvre (Cour d'appel de Bourges) mais c'est un énorme pas en avant qui me permet d'adresser mes plus vifs remerciements à M. le Procureur général et à ses services, notre gratitude et notre reconnaissance, car c'est un acte fort supplémentaire dans la défense des arbitres en Bourgogne. Merci aussi à la Ligue de Bourgogne représentée par Thierry WANIART qui a également signé cette charte. Une preuve que nos instances sont bien conscientes de la nécessité d'agir très vite et très fermement pour les violences sur arbitre, personne délégataire d'une mission de service public. Ce n'est pas anodin !

Et puis comment ne pas souligner là encore l'écoute du plus haut magistrat du Parquet qui a émis des pistes pour exercer aussi des poursuites pénales sur les fraudes notamment celles sur l'identité des joueurs ! Ce serait une dissuasion extraordinaire si un joueur jouant sous fausse licence et son club de facto, se trouvaient un jour poursuivis pour ce qui est effectivement un délit aux yeux de la loi.

*** Assemblée Générale du samedi 4 juillet 2015 à MONTCHANIN ***

Certes quelques-uns trouveraient toujours à redire qu'il ne s'agit que de sport mais les valeurs du sport et celles que nous défendons à l'UNAF ne méritent-elles pas un tel assainissement ? Trop de discours sont tenus au plus haut niveau. Le temps est à l'action et beaucoup remèneront leurs enfants dans les stades de football si l'environnement s'améliorait. J'espère que ce n'est pas une utopie.

Enfin je terminerai ce chapitre en soulignant également que ce volet de mesures s'accompagne au sein de la Ligue de dispositifs de valorisation de l'esprit sportif, ce qui est très bien, notamment chez les jeunes et désormais il faut aller plus loin encore, vers les plus jeunes c'est-à-dire les U11 et U13 car le malaise est bien souvent déjà installé ici, sur et autour des terrains ! Toutes les actions dans ce domaine du fair-play, de l'esprit sportif ne peuvent être qu'un moyen pour tendre vers une situation meilleure.

Je saluerai cette année encore et sans me lasser, le travail professionnel de notre délégué et conseiller juridique. Benoît MORELIERE accomplit une mission essentielle et abat un énorme travail pour défendre les arbitres. Qu'il en soit remercié. Lui comme Stéphane BONARDOT toujours présent, actif, efficace et clairvoyant sur tous les dossiers de l'UNAF. Des remerciements également à Gérard GEORGES, impliqué dans le secrétariat général comme dans son poste de représentant des arbitres au Comité directeur de la Ligue, et à Alain SCARAMAZZA, trésorier général très rigoureux, qui a d'ailleurs cessé sa carrière d'arbitre après 20 années au service de l'arbitrage.

Je voudrais aussi souligner l'importance de tous les membres de l'UNAF qui accompagnent les arbitres lors des auditions en Ligue et dans les districts. Cette présence est à la fois rassurante pour l'arbitre et importante pour la défense du corps arbitral souvent malmené même s'il est là souvent en qualité d'officiel. Mais certaines parties arrivent toujours à trouver des responsabilités là où il n'y en a pas pour tenter de se soustraire aux leurs !

D'autre part et dans un tout autre domaine, cette saison a permis à l'UNAF de rappeler qu'elle est bien LE club des arbitres. Présente aux rassemblements, participant à chaque fois que cela est possible aux opérations de recrutement et de fidélisation (avec notamment un cadeau de bienvenue en début de saison), elle permet aux arbitres adhérents à l'UNAF de participer à moindres frais aux Challenge Petit, au Congrès national. C'est une action importante je crois qui favorise l'esprit de corps, la fraternité entre les membres de l'UNAF, tous arbitres.

Les bonnes relations avec la Ligue nous ont permis de mener à bien quelques projets intéressants. C'est en tout cas une relation empreinte de cordialité et de sincérité que je salue.

L'UNAF Bourgogne a aussi bâti un partenariat très intéressant pour les arbitres avec Nike et son régional, « Sport Comm ». Une action de plus au service des arbitres avec des tarifs imbattables que même le comité directeur national n'a pu obtenir ! Comité directeur national avec qui les relations sont également excellentes. Je profite ainsi de l'occasion de notre assemblée générale pour féliciter à nouveau Jean-Jacques DEMAREZ pour son élection à la présidence de l'UNAF au congrès de Châtelailon. Et remercier Bernard SAULES pour son action à la tête de l'association depuis 16 ans.

Des félicitations que j'adresse à tous les arbitres qui ont accédé au niveau supérieur, des encouragements à tous les autres. Et des félicitations enfin à Laurent KLIMCZAK nommé président de CRA. Je veux dire à cet Unafiste convaincu que la section régionale sera à ses côtés pour l'aider dans sa mission et dans le respect de ses prérogatives. Nous le solliciterons d'ailleurs pour remettre au goût du jour les réunions LBF/CRA/UNAF en début de saison. C'est en tout cas une page qui se tourne après Thierry WANIART qui a été un président de CRA très impliqué, très actif et avec des résultats remarquables.

Enfin je ne saurai terminer en adressant mes vœux les plus sincères à Clément TURPIN porte drapeau de la ligue de Bourgogne mais surtout de l'arbitrage français. J'espère qu'il sera retenu à l'EURO 2016. C'est mérité et surtout justifié.

Je sais que l'intervention de Jean-Pierre BENAT sera très instructive pour nous tous. C'est aussi notre volonté d'apporter une plus-value intellectuelle à nos rendez-vous.

En tout cas je vous souhaite un bon repas avant de redémarrer une saison 2015/2016 marquée par l'Euro donc.

L'UNAF Bourgogne sera à vos côtés chaque fois qu'il le faudra et surtout chaque fois que certains en voudront à votre intégrité, physique et morale.

Merci de votre attention. »

❖ **Adoption du rapport moral du Président Laurent BOLLET**

Le rapport moral du Président Laurent BOLLET est proposé à l'adoption de l'assemblée générale. Ce rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents.

❖ **Adhésions**

– UNAF 21	: 147
– UNAF 58	: 52
– UNAF 71 Pays Minier	: 105
– UNAF 71 Pays Saônois	: 125
– UNAF 89	: 140

TOTAL : **569**

Ce total est à comparer au nombre d'adhérents en fin de saison 2013-2014 qui était de 574, soit un très léger recul de 5 unités. Le président Laurent BOLLET tient, une nouvelle fois, à remercier l'ensemble des sections départementales pour l'énorme travail accompli une nouvelle fois pour cette saison 2014-2015.

❖ **Rapport du Délégué Juridique régional, Benoît MORELIERE**

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

Habituellement, mon propos introductif pour ce rapport d'activité tentait de vous expliquer sobrement que ce jour est particulièrement important pour les arbitres qui ont subi des attaques, des menaces de mort, à l'occasion de l'exercice de leur passion.

Ce n'est évidemment pas le moment le plus hilarant de cette étape annuelle indispensable de notre association, mais je tentais, autant que possible, d'y apporter un peu de légèreté, parce que je crois que nos collègues agressés n'apprécient pas que l'on s'apitoie sur leur sort. Ce serait donner acte aux agresseurs d'arbitres que la loi du talion qui règne sur les carrés verts, et ça, je m'y suis toujours catégoriquement refusé !

C'est donc avec beaucoup d'émotion, mesdames, messieurs, que je vous présente le bilan d'activité du délégué juridique régional de la SR UNAF Bourgogne. Mon dernier bilan d'activité avant de rendre mon tablier.

Depuis un an, nous avons :

- *Constaté que notre travail de sensibilisation auprès du Procureur de Chalon avait porté ses fruits, puisque 2 adhérents du Pays Saônois ont bénéficié d'une procédure accélérée conduisant à une audience le 4 septembre 2014, alors qu'ils avaient déposé plainte en janvier 2014. On en peut que se satisfaire de cette réponse pénale rapide. D'autant qu'un des deux prévenus, mis à l'épreuve de manière très serrée, risque bien de rencontrer prochainement le juge d'application des peines. Les procédures d'exécution pour indemniser nos collègues sont en cours.*
- *Un de nos adhérents, menacé de mort à Dijon en janvier 2014, a bénéficié d'un jugement favorable le 19 juin 2014. Cette décision est maintenant définitive, mais il nous faut encore aller chercher de l'argent dans les poches du condamné, qui réside en Suisse.*
- *Alors que je craignais de les voir rester dans l'ornière d'un placard, nous avons réussi à faire sortir le dossier d'avril 2013, où 3 jeunes arbitres, accompagnés d'un observateur et d'un délégué ont été molestés dans un guet-apens à Chalon. Après une tentative de médiation pénale que nous avons fait avorter, le tribunal de Chalon a examiné le dossier lundi 22 juin et j'attends la décision dans les prochains jours. L'audience avait été un peu mouvementée.*
- *Nous avons aussi fait échec à la composition pénale proposée à la suite d'un étranglement dans les couloirs d'un stade de Saône et Loire. Je pense que le pseudo-supporter, père d'un joueur, aura bien plus de profit à comprendre la solennité d'une audience correctionnelle à Mâcon le 25 septembre prochain.*
- *Nous avons obtenu une décision très favorable de la Cour d'appel de Paris, le 30 janvier dernier, à la suite du lynchage d'un de nos adhérents dans l'Yonne, le 24 novembre 2013. En 1ère instance, comme en appel, le principal auteur a écopé de 6 mois d'emprisonnement ferme. « Strike » comme on dirait au bowling !*

Pour autant, mon regard dans le rétroviseur passé, s'il est optimiste, compte-tenu que nous n'avons enregistré aucune agression lors de la saison 2014-2015, est assombri par plusieurs choses :

- *D'abord l'absence de réponse du Procureur de la République de Sens à nos demandes. Le devenir des dossiers, le numéro d'enregistrement des procédures, bref, le B-A-BA du suivi d'une plainte n'est même pas communiqué. 3 courriers adressés sont restés sans réponse. Et le dernier dossier adressé est classé sans suite... Compte-tenu de ce que le Procureur Général près la Cour d'Appel de Paris est le supérieur du Procureur de Sens, nous lui avons écrit. Sans détour ni complaisance, je vous le certifie. Je ne doute pas que nous aurons prochainement un courrier d'explications.*
- *Certains dossiers ont fait l'objet d'un suivi particulier, parce que les décisions des procureurs ne nous semblaient pas judicieuses, et nous leur avons expliqué notre point de vue, ou même que le service d'enquête a fait pression sur l'arbitre pour qu'il retire sa plainte. Je trouve déjà scandaleux d'attaquer, un arbitre, alors lui demander de se coucher, c'est incompréhensible. J'espère que le gendarme appréciera son affectation à Maubeuge.*
- *Ensuite, parce que j'ai été contraint de classer certains dossiers anciens qui étaient sans aucun espoir de survie judiciaire. Que nos collègues concernés acceptent mes excuses pour n'avoir pas pu les accompagner jusqu'à l'audience, même mon opiniâtreté et mon énergie trouvent des limites.*
- *Ensuite parce que l'exécution de certains dossiers pose problème, comme celui de Claude LANGLAIS, que je tiens ouvert depuis mon entrée en fonction le 8 octobre 2005. C'est le seul qui connaîtra au moins 3 délégués juridiques régionaux bourguignons différents.*
- *Ensuite parce que je transmettrai à mon successeur 16 dossiers, dont 10 mis à l'exécution, 2 programmé à une audience, et 4 qui devraient déboucher sur une audience dans les 6 prochains mois.*

Cette présentation ne saurait être complète sans exprimer mes remerciements à celles et ceux qui, délégués juridiques départementaux, membres des comités directeurs ou adhérents, bref, unafistes, m'ont téléphoné, envoyé un mail, un SMS, pour me signaler un incident ou pour accompagner un arbitre devant une commission, dans un commissariat ou devant un délégué du procureur. Je ne peux tous les citer, mais qu'ils sachent que je suis sincèrement enchanté de leur implication.

A Charny en 2008, à Montchanin en 2009, j'avais interpellé les instances sportives de la Ligue pour des difficultés majeures rencontrées au quotidien, comme par exemple l'appel du comité directeur qui n'intervenait pas, alors qu'il est aujourd'hui quasi-systématique, l'aggravation des sanctions, qui est enfin arrivée en août 2014.

Je n'étais pas un grand fan des conventions passées avec les procureurs, je le reconnais bien volontiers. Nous avons, avec Laurent en 2012, rencontré ceux de Dijon, Chalon et Macon. L'accueil avait été chaleureux, et les solutions qu'ils nous avaient proposées étaient plutôt bonnes. Néanmoins, la bonne volonté ne suffit pas, et quelques accidents de parcours m'ont fait changer d'avis. La signature de la convention entre l'UNAF la Ligue de Bourgogne et le Procureur Général de la Cour d'Appel de Dijon est le signe très positif de la prise en compte des spécificités de notre mission arbitrale et de la crédibilité de l'UNAF dans l'accompagnement de ses adhérents. Cette convention doit vivre ! Les travaux préparatoires ont permis de mettre un coup d'accélérateur à certains dossiers, j'espère que la réunion-bilan en juin 2016 permettra de tirer des enseignements positifs.

Je vous rappelle, que l'UNAF assure la défense juridique de ses adhérents dès qu'un arbitre a subi un contact physique de violence au cours de sa mission, quelque soit son degré d'atteinte : c'est à dire les violences volontaires (autrefois appelées coups et blessures) avec ou sans ITT, mais également les autres actes plus graves que je ne souhaite pas voir : torture, actes de barbarie, homicide, etc.

Mais nous intervenons également pour les arbitres qui sont menacés de mort ou menacés de subir un délit. Par exemple : « je vais te casser le gueule, je vais brûler ta voiture, ta maison, on va te choper au lycée, etc. »

Pour ces infractions, les arbitres bénéficient des dispositions de la loi du 23 octobre 2006, dite « Loi Lamour ».

Je vous rappelle toutefois que le cheminement doit être le suivant : arrêt du match, appel des forces de l'ordre en cas d'agression physique, recueil des coordonnées des témoins, coup de fil au DJD ou DJR, certificat médical si besoin, plainte, rapport.

Si je dois laisser quelques traces pour l'avenir, je vous conseille de maintenir une vigilance importante auprès des arbitres, pour qu'ils gardent cette exemplarité qui force le respect.

Egalement, maintenir un niveau élevé de connaissance des règlements pour les membres des commissions d'arbitrage qui siègent dans les commissions de discipline.

Maintenir un lien fréquent avec nos avocats référents, de sorte à ce que les dossiers ne soient pas justes des numéros, mais aussi des individus auxquels ils devront s'attacher pour monter au front quand ce sera nécessaire.

Et enfin, maintenir un lien pédagogique avec les procureurs, ou a minima avec les substituts en charge des dossiers de violence dans chaque Tribunal, pour que, le jour où le besoin s'en fait sentir, la petite musique de défense arbitrale résonne encore à leurs oreilles, avec les termes « agir vite, agir fort ».

Merci de votre attention. »

❖ **Rapport financier et présentation du budget prévisionnel par Alain SCARAMAZZA (Trésorier)**

Alain SCARAMAZZA, trésorier de l'UNAF Bourgogne, présente le détail des comptes résultant de la saison 2014-2015 couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (le rapport présenté par le trésorier est joint au présent procès verbal).

Le bilan fait apparaître un solde négatif de 3 544.86 € qui s'explique notamment par l'opération « bande dessinée » (cadeau remis aux adhérents) et la participation au congrès de CHATELAILLON.

Alain SCARAMAZZA propose l'affectation du solde négatif au compte report à nouveau.

❖ **Rapport des vérificateurs aux comptes**

Gérard GEORGES fait lecture du rapport des vérificateur aux comptes, Amandine MENIGOZ et Christophe SIMON, qui ont procédé le 1^{er} juillet 2015 à l'examen des comptes de l'UNAF BOURGOGNE pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. (le rapport des vérificateurs aux comptes est joint au présent procès verbal).

Suite à leur examen, les vérificateurs aux comptes proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

❖ **Adoption du rapport financier et du budget prévisionnel**

Considérant la présentation des comptes effectuée par le trésorier et considérant la proposition des vérificateurs aux comptes, le comité directeur de l'UNAF Bourgogne adopte à l'unanimité le rapport financier relatif à l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le budget prévisionnel es également adopté à l'unanimité.

❖ **Désignation de nouveaux vérificateurs aux comptes**

Le mandat d'Amandine MENIGOZ et de Christophe SIMON est arrivé à échéance.

Après appel à candidature, l'assemblée générale adopte la désignation de Georges ZENUCH et de Gaëtan MORDIER, pour assurer la mission de vérificateurs aux comptes à compter du 1^{er} juillet 2015, pour une durée de 4 ans.

❖ **Intervention de Jean-Pierre BENAT**

Jean-Pierre BENAT, psychologue clinicien, professeur (ENSAM, CHU, IRTESS, Université de Bourgogne), est ensuite intervenu sur le thème « Les enjeux du jeu » ; cette intervention a permis de présenter des concepts de psychologie et des exemples, appliqués au milieu sportif et arbitral, en lien avec les points suivants :

- Agression symbolique (statut du sport)
- Apprentissage de la frustration (règles, transgressions et sanctions codées)
- Principe de réalité (notion de compétence, d'entraînement, de temporalité dans les progrès)
- Sacralisation du jeu (espace, temps, décorum, rituels)
- Retour au réel, à la vie civile.

Cette intervention a donné lieu à des questions, des échanges, qui ont permis à tout un chacun de replacer l'intervention vis-à-vis de sa propre expérience d'arbitre.

❖ **Intervention des invités**

Intervention de Bernard BRAY, président de l'amicale des éducateurs du district du Pays Minier :

Après avoir remercié l'UNAF Bourgogne pour son invitation, Bernard BRAY rappelle le nécessaire travail en commun entre arbitres et éducateurs. Ce travail en commun doit s'initier, s'organiser, via les associations afin de diffuser les bonnes pratiques au sein des clubs.

L'amicale des éducateurs souhaite ainsi poursuivre et intensifier ses contacts avec l'UNAF Bourgogne afin de concrétiser ce qu'éducateurs et arbitres vivent trop souvent comme un vœu pieu.

Intervention de Laurent KLIMCZAK, président de la CRA :

Après avoir rappelé son attachement viscéral à l'UNAF, Laurent KLIMCZAK indique que la CRA qu'il préside désormais va inscrire son travail dans la continuité du travail colossal accompli par cette même CRA sous la présidence de Thierry WANIART. Laurent KLIMCZAK souhaite que la bonne entente, le travail en commun, l'amitié et la convivialité qui unissent UNAF et CRA perdurent et que, chacun dans son domaine d'action et chacun suivant ses prérogatives, CRA et UNAF fassent encore progresser l'arbitrage bourguignon, en district, en ligue et à la fédération.

Laurent KLIMCZAK et Laurent BOLLET vont échanger rapidement pour fixer la date de la tenue de la prochaine réunion UNAF – CRA – LBF, moment d'échange privilégié qui permet d'effectuer un tour d'actualité complet de l'arbitrage bourguignon.

Intervention de Thierry WANIART, président délégué de la LBF, représentant Daniel FONTENIAUD, président de la LBF :

Après avoir remercié l'UNAF Bourgogne pour son invitation à cette assemblée générale, Thierry WANIART excuse l'absence de Daniel FONTENIAUD, président de la ligue de Bourgogne de football, retenu par une réunion avec le président de la ligue de football de Franche-Comté.

Thierry WANIART présente un état des lieux d'un arbitrage bourguignon qui se porte bien avec, notamment, de belles réussites au niveau de la fédération, ainsi qu'un maintien de l'effectif global d'arbitres en activité aux alentours de 650.

Thierry WANIART se félicite également d'une saison 2014-2015 beaucoup plus calme que la précédente, sur le plan des agressions et des voies de fait à l'égard des arbitres. Il rappelle que la LBF a mis en œuvre un large dispositif de mesures de prévention et de sanction, avec quelques points marquants :

- La redistribution aux clubs les plus vertueux de 70% du montant des amendes perçues par la LBF suite aux sanctions prononcées par la commission de discipline.
- La mise en œuvre de mesures dans les catégories jeunes, afin d'inculquer les valeurs de l'esprit sportif tant aux joueurs qu'aux parents et aux accompagnants sur et autour des terrains.

❖ **Questions diverses**

Sans objet.

❖ **Remise des médailles**

Régionales

- Joël **ROCHERIEUX** (au titre de la SR)
- Gaëtan **CALZADA** (UNAF 21)
- Aline **GLATKA** (UNAF 71 PM)
- Roger **PERRAULT** (UNAF 71 PS)
- Daniel **DENISOT** (UNAF 89)

Nationales

- Jacques **BADET** (Or)
- Jean-François **GONDELLIER** (Or)
- Régis **CHAMPET** (Argent)
- Ameer **KISSARI** (Bronze)
- Denis **LAMBOEUF** (Bronze)
- Antonio **DE SOUSA** (Bronze)
- Aurélien **CHATON** (Bronze)

❖ **Clôture de l'assemblée générale**

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent BOLLET procède à la clôture de l'assemblée générale de la section régionale, en souhaitant aux présents, à leurs familles et à leurs proches, d'excellentes vacances.

Le Président,

Laurent BOLLET.

Le Secrétaire Général,

Gérard GEORGES.